

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-114

OBJET : Assurance des risques statutaires du personnel
Lancement d'une consultation en Appel d'offres ouvert et en groupement de commande

Le Président de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant que la consultation portant sur « l'assurance des risques statutaires du personnel » publiée le 21 Novembre 2019 a été déclarée sans suite pour un motif d'intérêt général lié à un motif d'ordre juridique.

Considérant la nécessité pour la collectivité de se doter d'une assurance relative aux remboursements des prestations qui lui incombent en application des textes législatifs et réglementaires vis-à-vis de ses agents affiliés à la CNRACL (décès, accident du travail, maladie professionnelle, incapacité temporaire du travail, invalidité...)

Considérant qu'afin d'englober les besoins en assurance de Carcassonne Agglo et CIAS Carcassonne Agglo Solidarité et de réaliser des économies d'échelle en allégeant les procédures (gestion administrative des dossiers de mise en concurrence, publicité...), la constitution d'un groupement de commande entre Carcassonne Agglo et Carcassonne Agglo Solidarité CIAS, tous deux soumis aux mêmes besoins, apparait particulièrement opportun. Une convention de groupement viendra fixer les règles de la présente consultation.

Considérant qu'en date du 29 Septembre 2015, le Conseil Communautaire a déjà approuvé le principe d'un accord permanent permettant la constitution d'un groupement de commande avec Carcassonne Agglo Solidarité CIAS lorsque cela s'avère nécessaire.

Considérant qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au Cabinet PROTECTAS par décision du Président afin de procéder à un bilan des besoins existants et d'établir le dossier de consultation nécessaire à la passation du contrat d'assurance ;

Considérant que pour assurer une couverture de la collectivité, une consultation doit être lancée en appel d'offres ouvert afin d'attribuer un marché tel que prévu aux articles R2124-2 1°et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique divisé en deux lots ;

.DECIDE

Article 1 : De lancer une consultation, en groupement de commande, et en appel d'offres ouvert tel qu'indiqué ci-dessous :

- Lot n°1 : Carcassonne Agglo avec un montant annuel estimé à 600 000€ HT environ soit 2 400 000€ HT sur la durée du marché
- Lot n°2 : Carcassonne Agglo Solidarité CIAS avec un montant annuel estimé à 700 000€ HT environ soit 2 800 000€ HT sur la durée du marché

Ces marchés prendront effet à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de quatre ans fermes soit jusqu'à 31 décembre 2024.

Article 2 : De signer et d'exécuter tous les actes et documents à intervenir dans ce cadre.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Adjoint du Pôle Ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au Registre des délibérations du Conseil communautaire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour son bénéficiaire ou de la date d'affichage pour les tiers et de la date de transmission en Préfecture.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame La Préfète de l'Aude.

Carcassonne, le 26 juin 2020

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200626-DDP-2020-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2020
Affichage : 26/06/2020